

ADEPPI

Type de formulaire : B

Organisme

Code postal, localité : 7604 Callenelle

Directeur : Catherine Thibaut

Présentation générale du centre

L'Asbl a pour objet social de développer l'éducation, la culture et la formation en prison (information et orientation pédagogiques, formation de base et éducation à la citoyenneté active).

Créé en 1981 l'ADEPPI intervient aujourd'hui dans les établissements pénitentiaires de Forest, St-Gilles, Berkendael, Mons, Tournai, Leuze, Namur, Andenne, Huy, Marneffe, Nivelles et Ittre.

L'ADEPPI est agréé comme CISP en Wallonie, comme ISP en région bruxelloise et comme organisme d'Éducation permanente en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Agréments de l'organisme : Agrément antérieur en 2017 pour une période de 6 ans

Modifications par rapport à l'agrément antérieur pour le Bassin de Namur : une modification du volume horaire des filières agréées avec augmentation du volume horaire total agréé.

Justification pour l'ensemble des modifications :

« Actuellement, les filières développées dans les différents établissements pénitentiaires répondent aux besoins du public en termes de formation de base. Le programme de ces filières propose aux détenus peu scolarisés (CEB, pas de CEB et/ou pas les compétences) de renouer avec l'apprentissage, de compléter ou de préparer l'accès à une autre formation ou à une formation plus professionnelle ou qualifiante en prison ou à l'extérieur. Les différents cours proposés ont pour objectifs l'accès à la culture, une meilleure connaissance du monde et de la société, une réflexion sur les valeurs, une plus grande autonomie, une préparation à la réinsertion et vise le retour dans la société.

Les modifications en termes d'heures de formation (augmentation ou diminution) sont proposées dans les filières afin d'être plus en phase avec la réalité du terrain :

- Certaines prisons sont des maisons de peine, c'est-à-dire que les détenus sont tous condamnés. D'autres sont à la fois des maisons de peine et des maisons d'arrêt, c'est-à-dire que la population carcérale de ces établissements est composée de détenus condamnés mais aussi de détenus, prévenus en attente de procès. Ces derniers ont donc plus de mal à s'inscrire dans un processus d'apprentissage, sont moins réguliers, les inscriptions et désinscriptions sont plus fréquentes. La prison de Namur est dans ce cas. Il peut y être alors plus difficile d'y assurer le nombre d'heures agréées.
- La politique de l'administration pénitentiaire est différente d'une prison à l'autre selon plusieurs facteurs comme :
 - le choix ou non de donner la priorité au « travail » pénitentiaire plutôt qu'à la formation
 - l'aménagement ou non d'un temps partiel pédagogique
 - la différence de rémunération entre le « travail » pénitentiaire et les formations
 - l'infrastructure de la prison, le nombre de locaux aménagés et/ou disponibles pour des formations – Il existe une grande disparité notamment, en fonction des établissements
 - l'absence de mise en place d'un plan de détention individuel permettant une analyse et une réflexion en terme d'orientation pédagogique pour la construction d'un retour dans la société
 - la prise en compte ou non de la formation en cas de transferts de détenus
- Les caractéristiques de ce public telles que ; un vécu d'exclusion, un sentiment d'échecs répétitifs entraînant une perte de l'estime de soi, des problèmes d'assuétudes ou de santé,

de très longues périodes d'inactivité influencent leur attitude et leur comportement face à la formation. Enfin, les conditions liées à l'incarcération ralentissent considérablement l'engagement dans un programme d'apprentissage, l'autonomie, la responsabilisation ainsi que l'élaboration d'un projet d'insertion.

- La quantité de demandes de formation en liste d'attente.

Filière 1 : Formation de base – prison d'Andenne

Type de filière : DEFI – formation de base

Avis antérieur de la CEF : favorable. Interrogation de la Chambre Emploi Formation concernant les différences dans les nombres d'heures de formation mentionnés dans les dossiers pour les prisons d'Andenne et de Namur alors que les formations sont similaires.

Modifications demandées par rapport au précédent agrément et motivations : modification du volume horaire des filières agréées avec augmentation du volume horaire total agréé : demande de 5.485 heures au lieu de 4.724 heures

Répartition théorique des heures du programme 2016 :

Répartition du programme		Nbre d'heures par stagiaire
Formation théorique (générale ou technique)	dans votre organisme	684,00
	dispensées par un organisme partenaire	0,00
Formation pratique	dans votre organisme	0,00
	dispensées par un organisme partenaire	0,00
Stages en entreprise (max. 50% de la durée totale du programme)	stages d'acculturation (max. 90 heures par stage)	0,00
	stages de formation professionnelle (max. 520 heures par stage)	0,00
Accompagnement social	dans votre organisme	10,00
	Dispensées par un organisme partenaire	10,00
TOTAL (max. 2.100 heures)		704,00

Nombre maximal de places disponibles simultanément : 12 (entrées permanentes)

Public cible spécifique : personnes condamnées

Nombre de stagiaires sous contrat de formation pour la filière 2019 et 2020 : 29 et 23

Taux insertion 2019 et 2020 : 10,3% et 0,0%

Programme :

La formation a pour objectif de reprendre un apprentissage dans les matières de base :

- Pour obtenir le CEB qui est organisé dans la prison chaque année
- Pour compléter une formation professionnelle au sein de la prison
- Pour entrer en formation professionnelle soit en prison ou après leur libération.

Fiche de synthèse - Agrément CISP 2022 - ADEPPI

Les cours généraux (français, math, culture générale et citoyenneté) ont pour objectifs une meilleure connaissance du monde et de la société, une réflexion sur les valeurs et une plus grande autonomie. Dans le contexte actuel, ces cours s'inscrivent dans une démarche de prévention. Par-delà l'acquisition de matières, de mécanismes fondamentaux, les cours visent l'acquisition de capacités d'auto-apprentissage, d'habitudes de travail, d'adaptation et d'attitudes d'ouverture, de communication vers le monde social et professionnel.

Le programme offre la possibilité de renouer avec la réussite, de s'inscrire dans un projet dans la durée, de préparer activement les premières étapes vers la réinsertion socioprofessionnelle en passant par l'élaboration d'un programme de formation qui pourrait faire partie intégrante du plan de détention lorsque ce dernier sera mis en place comme le prévoit la loi.

La liste des matières abordées est établie par chaque formateur. La sélection des matières à voir ou à revoir ainsi que le niveau de difficulté sont adaptés aux besoins de chaque groupe et/ou de chaque stagiaire et tiennent compte de son parcours de formation : des exercices spécifiques sont abordés pour ceux qui visent l'entrée en formation qualifiante. Des exercices de remédiation ou de dépassement sont également prévus.

Partenariat pour la mise en œuvre de la filière :

- **Prison d'ANDENNE** : Mise à disposition des locaux et du matériel didactique de base. Signature d'une convention de formation
- **Forem de NAMUR** : Contrat F70bis
- **SAD Aide et reclassement** : Suivi social individualisé des stagiaires
- **Micheline DISPY, Inspe** : Organisation du CEB

Filière 2 : Initiation informatique – prison d'Andenne

Type de filière : DEFI – formation de base

Avis antérieur de la CEF : favorable

Modifications demandées par rapport au précédent agrément et motivations :
modification du volume horaire des filières agréées : demande de 1.540 heures au lieu de 1.560 heures

Répartition théorique des heures du programme 2016 :

Répartition du programme		Nbre d'heures par stagiaire
Formation théorique (générale ou technique)	dans votre organisme	42,00
	dispensées par un organisme partenaire	0,00
Formation pratique	dans votre organisme	0,00
	dispensées par un organisme partenaire	0,00
Stages en entreprise (<i>max. 50% de la durée totale du programme</i>)	stages d'acculturation (<i>max. 90 heures par stage</i>)	0,00
	stages de formation professionnelle (<i>max. 520 heures par stage</i>)	0,00
Accompagnement social	dans votre organisme	4,00
	Dispensées par un organisme partenaire	00,00
TOTAL (<i>max. 2.100 heures</i>)		46,00

Nombre maximal de places disponibles simultanément : 10

Public cible spécifique : personnes condamnées

Nombre de stagiaires sous contrat de formation pour la filière 2019 et 2020 : 58 et 37

Taux insertion 2019 et 2020 : 20,7% et 0,0%

Programme : 4 activités clés : démystifier la technologie, utiliser les périphériques, utiliser un système d'exploitation, utiliser un traitement texte et un tableur. Le contenu est adapté aux besoins de chacun. Des compétences transversales sont travaillées dans toutes les activités : apprendre à apprendre, se connaître et améliorer l'estime de soi, communiquer, exercer son jugement critique et exercer et développer sa pensée créatrice.

Partenariat pour la mise en œuvre de la filière :

- **Prison d'Andenne** : mise à disposition des locaux de cours et du matériel didactique de base. Signature d'une convention de formation
- **SAD HUY** : suivi social des détenus
- **Forem de Namur** : contrat F70 bis pour les stagiaires en ordre administratif.

Filière 3 : Formation de base – prison de Namur

Type de filière : DEFI – formation de base

Avis antérieur de la CEF : favorable. Interrogation de la Chambre Emploi Formation concernant les différences dans les nombres d'heures de formation mentionnés dans les dossiers pour les prisons d'Andenne et de Namur alors que les formations sont similaires.

Modifications demandées par rapport au précédent agrément et motivations : modification du volume horaire des filières agréées : demande de 3.990 heures au lieu de 4.456 heures.

Répartition théorique des heures du programme 2016 :

Répartition du programme		Nbre d'heures par stagiaire
Formation théorique (générale ou technique)	dans votre organisme	126,00
	dispensées par un organisme partenaire	0,00
Formation pratique	dans votre organisme	0,00
	dispensées par un organisme partenaire	0,00
Stages en entreprise (max. 50% de la durée totale du programme)	stages d'acculturation (max. 90 heures par stage)	0,00
	stages de formation professionnelle (max. 520 heures par stage)	0,00
Accompagnement social	dans votre organisme	6,00
	Dispensées par un organisme partenaire	0,00
TOTAL (max. 2.100 heures)		132,00

Nombre maximal de places disponibles simultanément : 12

Public cible spécifique : personnes condamnées

Nombre de stagiaires sous contrat de formation pour la filière 2019 et 2020 : 23 et 15

Taux insertion 2019 et 2020 : 13,0% et 0,0%

Programme : idem filière 1

Partenariat pour la mise en œuvre de la filière :

- **Prison de Namur** : mise à disposition des locaux de cours et du matériel didactique de base. Signature d'une convention de formation.
- **Forem de Namur** : contrat F 70 bis
- **SAD de Namur** : suivi social des détenus.

Filière 4 : Atelier Pédagogique Individualisé à la prison d'Andenne dans le cadre de l'Appel à projet prison 2021

Type de filière : DEFI – Formation de base/Orientation professionnelle

Avis antérieur de la CEF : favorable (Appel à projets prison – 16 novembre 2020)

Modifications demandées par rapport au précédent agrément et motivations :

modification du volume horaire des filières agréées avec augmentation du volume horaire total agréé : demande de 2.660 heures au lieu de 2.314 heures

Répartition théorique des heures du programme :

Répartition du programme		Nbre d'heures par stagiaire
Formation théorique (générale ou technique)	dans votre organisme	210,00
	dispensées par un organisme partenaire	0,00
Formation pratique	dans votre organisme	0,00
	dispensées par un organisme partenaire	0,00
Stages en entreprise (max. 50% de la durée totale du programme)	stages d'acculturation (max. 90 heures par stage)	0,00
	stages de formation professionnelle (max. 520 heures par stage)	0,00
Accompagnement social	dans votre organisme	10,00
	Dispensées par un organisme partenaire	0,00
TOTAL (max. 2.100 heures)		220,00

Nombre maximal de places disponibles simultanément : 6 entrées permanentes

Public cible spécifique : Le public cible est celui des personnes condamnées, décliné comme suit :

- les personnes en liberté conditionnelle, en détention limitée, sous bracelet électronique ;

- les personnes incarcérées et susceptibles, dans les trois ans, d'être libérées ;
 - les personnes en établissement de défense sociale ;
- soit le public cible des CISP, tel que défini à l'article 5, 4° du décret 10 juillet 2013.

Nombre de stagiaires sous contrat de formation pour la filière 2019 et 2020 : non connu
Taux insertion 2019 et 2020 : non connu

Programme :

En termes de connaissances : la sélection des matières à voir ou à revoir ainsi que le niveau de difficulté sont adaptés aux besoins de chaque stagiaire et tiennent compte de leur parcours de formation. Les stagiaires suivent soit des cours à distance (EAD), soit travaillent à partir de matériel pédagogique mis à disposition. Ex : cours de langue, préparation à l'examen pour l'obtention du permis de conduire théorique, préparation aux examens pour l'obtention du CEB, CE1D, CE2D, CESS,... , préparation aux tests d'entrée en formation qualifiante, préparation à l'examen de gestion pour l'obtention de l'accès à la profession.

Mise à disposition des stagiaires un local de travail équipé des ressources pédagogiques (dictionnaires, atlas, grammaires, encyclopédies, manuels, livres d'exercices, calculatrices, lecteurs CD et casques, ...) ciblées en lien avec les demandes exprimées par les stagiaires et un accompagnant qui soutient la démarche d'apprentissage.

En termes de compétences et comportements socioprofessionnels :

- Réalisation d'un bilan pédagogique et professionnel personnel, développement d'un projet professionnel et de de formation. Le bilan vise à définir les acquis des parcours scolaires et professionnels et à définir avec le stagiaire la pertinence et la faisabilité des choix de formations à entreprendre et/ou les démarches vers une validation des compétences. Le projet de formation est ensuite construit en choisissant les outils appropriés et les stratégies d'apprentissage. Une attention est aussi portée à la cohérence entre les projets intra et extra muros des stagiaires.
- Activités autour de l'acquisition des techniques d'apprentissage et de recherche d'information.
- Activités autour de la communication dans différentes situations personnelles pour une citoyenneté active (recherche d'un emploi, entretien d'embauche, relations interpersonnelles dans le milieu dutravail, connaissance de soi, des institutions, ...).
- Les activités autour de la communication et de la citoyenneté, outre les compétences qu'elles permettent d'acquérir, apporteront la dynamique de groupe sans laquelle nos objectifs généraux ne seraient que très partiellement atteints.
- Le cell-learning permet de s'approprier l'outil informatique qui est devenu indispensable dans toute vie professionnelle et privée.

Partenariat pour la mise en œuvre de la filière :

- **Prison d'Andenne** : mise à disposition de locaux de cours, de fournitures et du matériel informatique et audiovisuel
- **Forem Namur** : contrat F70bis pour les stagiaires en ordre administratif
- **Enseignement à distance-Cell-learning** : Mise à disposition des cours dans le cadre du « Cell-learning »
- **Services Psycho-sociaux (SPS-SAD)** : suivi sociale, préparation du plan de reclassement
- **Maison de Justice** : coordination générale de l'offre de services aux détenus
- **EPS Auvélais et Huy** : possibilité de suivre des cours de soudure et de gestion en parallèle avec le module.

Filière 5 : Atelier Pédagogique Individualisé à la prison de Namur dans le cadre de l'Appel à projet prison 2021

Type de filière : DEFI – Formation de base/Orientation professionnelle

Avis antérieur de la CEF : favorable (Appel à projets prison – 16 novembre 2020)

Modifications demandées par rapport au précédent agrément et motivations :

modification du volume horaire des filières agréées avec augmentation du volume horaire total agréé : demande de 1.400 heures au lieu de 1.095 heures

Répartition théorique des heures du programme : idem filière 4

Nombre maximal de places disponibles simultanément : 6 entrées permanentes

Public cible spécifique : idem filière 4

Nombre de stagiaires sous contrat de formation pour la filière 2019 et 2020 : non connu

Taux insertion 2019 et 2020 : non connu

Programme : idem filière 4

Partenariat pour la mise en œuvre de la filière :

- **Prison de Namur :** mise à disposition de locaux de cours, de fournitures et du matériel informatique et audiovisuel, allocation d'étude pour les stagiaires non en ordre administrative, signature d'une convention de formation
- **Forem Namur :** contrat F70bis pour les stagiaires en ordre administratif
- **Enseignement à distance-Cell-learning :** Mise à disposition des cours dans le cadre du « Cell-learning »
- **Services Psycho-sociaux (SPS-SAD) :** suivi sociale, préparation du plan de reclassement
- **Maison de Justice :** coordination générale de l'offre de services aux détenus
- **EPS CEFOR et COF :** possibilité de suivre des cours de cuisine et de boulangerie en parallèle avec le module.